

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022**

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX** le **VINGT SIX JANVIER** à **VINGT HEURES TRENTE**, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame Evelyne MATHIS - Maire

Présents : Evelyne MATHIS – Grégory BLAISE – Fabrice BOURGUIGNON – Laurent LECOMTE – Christèle MULLER – Aurélie PIERSON-DEMEY – Raphaël VAUTHIER

Virginie BETREMIEUX donne pouvoir à Christèle MULLER
Frédéric FORTICAUX donne pouvoir à Laurent LECOMTE
Mathieu MAURY donne pouvoir à Evelyne MATHIS

Formant la majorité des membres en exercice.

Christèle MULLER a été désignée comme secrétaire de séance

.....

N° 81 : Prévention contre l'incendie – Demande d'aides

Le Maire rappelle les recommandations du SDIS au regard de la couverture incendie insuffisante sur le village et la possibilité d'y répondre par la pose de 2 bâches de 60 m³ chacune. Trois devis ont été sollicités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide le devis de l'entreprise PRESTINI pour un montant de 39 206.00€/HT
- autorise Madame le Maire à solliciter toutes les subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de l'Europe en vue d'optimiser le plan de financement
- à faire les démarches auprès des particuliers pour l'emprise des bâches
- à signer les documents afférents à ces dossiers.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

N°82 : Travaux permettant la giration des bus à l'entrée du lotissement du Val de Moselle – Demande d'aides

Le Maire expose que depuis 1977, date de création du lotissement, les élèves du primaire à la terminale prenaient le bus à l'arrêt situé dans le lotissement.

Le Conseil Régional, en charge des transports scolaires, a fait savoir qu'au regard de l'obligation de procéder à des marches arrière des bus dans le lotissement, la desserte ne serait plus assurée. Il convient donc de réaliser des travaux pour permettre la giration des bus à l'entrée du lotissement qui dessert 25 pavillons.

Trois devis ont été sollicités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 30 603.96€/HT
- autorise Madame le Maire à solliciter toutes les subventions auprès de l'Etat, Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Europe en vue d'optimiser le plan de financement
- à signer les documents afférents au dossier.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

Fait à VELLE SUR MOSELLE le 26 JANVIER 2022

**Le Maire
Evelyne MATHIS**

Affiché le 31/01/2022